

gneurs de Fontaine avaient le surnom de Cornu. Thomas de Fontaine, dit Cornu, *Thomas de Fontanis, dictus cornutus*, figure avec Pétronille ou Perronelle, sa femme, dans des titres du chapitre de Notre-Dame de Senlis, en 1256 et 1263. Leur fils Guillaume, dit Cornu de Fontaine, faisait un échange de terres avec l'abbaye de Chaalis, en novembre 1287. C'est évidemment leur surnom qui a été ajouté au nom de Fontaine, pour en faire Fontaine-les-Cornu. C'est donc à tort qu'on écrit maintenant Fontaine-les-Corps-Nuds.

A propos du rachat d'un office, M. le baron de Bonnault nous conduit dans une étude de notaire, détenue à Compiègne, pendant plus d'un siècle, par la famille Poullétier.

Le 8 novembre 1705, tous les membres de l'élection de Compiègne dont la charge est de répartir les aides et d'asseoir la taille, s'y trouvent réunis avec Denis de Crouy, sieur de Sainte-Christine. Louis XIV, pour se procurer l'argent dont il a besoin dans la guerre de la succession d'Espagne, vient de créer un office de second président dans tous les bureaux de finances, à l'exception de celui de Paris, avec attribution de 2,000 livres de gages à chacun des nouveaux officiers. Cette opération doit lui rapporter près d'un million. Les dix élus de Compiègne, le procureur du roi, le commissaire examinateur et le greffier, persuadés que le nouvel office est préjudiciable à leurs intérêts aussi bien qu'à ceux du peuple et de l'Etat, se sont décidés à le racheter. Il leur faut 3,000 livres. Denis de Crouy les leur prête, moyennant une rente de 150 livres qu'ils lui constituent. La part de rente à payer par chacun sera de 12 livres 10 sous. Elle est rachetable à 250 livres. On ne fait que douze parts, le commissaire et le greffier ne comptant que pour un.

Avec M. de Bonnault, nous saluons le notaire Louis Poullétier, grave personnage, fort content de sa charge héréditaire, nous faisons connaissance avec les treize membres de l'élection et nous apprenons quelles sont leurs attributions. Tous

les usages de l'époque nous sont remis en mémoire en un fort beau style et l'envie nous est donnée de faire une étude du même genre sur les contrats que chacun de nous peut posséder.

C'est au mois de novembre qu'aura lieu la prochaine séance. L'ordre du jour en sera fixé en temps opportun.

*Le Secrétaire, E. MOREL.*

---